

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Lauzzana

ARTICLE 11

I. – Au début de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« À l'issue »

les mots :

« Au terme ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début des alinéas 49, 78, 107, 136 et 165.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.